Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement pour faute grave

Par laroque

Bonjour,
Je viens de mettre un terme au contrat de travail de l'aide-ménagère de mes parents très âgés (100 et 92 ans) pour faute grave : utilisation frauduleuse de la carte bancaire et vol d'espèces dans le sac de ma mère, pour un montant total de 5400 ?.
Je vais délivrer une attestation de travail mais, dans le but d'empêcher que cette personne sévisse chez d'autres employeurs, le motif de licenciement peut-il être indiqué ou bien est-il strictement interdit d'en faire mention ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par Indigo

Bonjour Laroque,

Lorsque vous indiquez :

"le motif de licenciement peut-il être indiqué ou bien est-il strictement interdit d'en faire mention ?"

Non.

Pour info :

Le certificat de travail contient exclusivement les mentions suivantes :
1° La date d'entrée du salarié et celle de sa sortie ;
2° La nature de l'emploi ou des emplois successivement occupés et les périodes pendant lesquelles ces emplois ont été tenus.

(article D134-6 Code du travail).

Par contre, rien n'interdit à vos parent de déposer plainte contre cette aide-ménagère.

Cordialement,

Par laroque

Merci pour votre réponse